



**CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2026
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2026/22

QUESTION N°8

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE / DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU VAL D'OISE (S.D.E.V.O)

**L'an deux mille vingt-six
Le huit avril
A vingt heures trente minutes**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 1^{er} avril 2026, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Eric BOSC - Mathilde MISSLIN - Patrick MURCIA - Annie METAY
Fabrice TEIXEIRA - Marie CRUZ - Valéry BOCZ - Sandrine VIBOUD - Fabrice BERLEMONT
Niarale TRAORE – Jocelyne HAMON - Pascal SICRE - Axel OUHSAINE - Murielle SIMON
Carole ANNEQUIN - Arnaud CHAILLOU - Christophe BATAIS - Kaddra ZAZOUI
Alexandre KARP - Séverine MARCO - Nicolas PASTUR - Marcel BOTTALICO
Sonia DOS SANTOS - Prisca AUGUSTIN - Karlson TABE AYUKNCHONG
Claude CAUËT - Dominique MORIN - Jean-Claude CHEVRIER
Isabelle CHOCHON-LAMBERT - Fahed HADJI - Amélie SANDRIN – Christophe CONNAN

ÉTAIENT ABSENTE ET REPRÉSENTÉE :

Marie-Françoise JOLLY a donné procuration à Claude CAUËT

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ : /

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Alexandre KARP

M. Eric BOSC, Maire, ouvre la séance à 20 heures 30 minutes

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de présents : 32

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 33

N°D2026_22 – ADMINISTRATION GENERALE / Désignation des délégués du Conseil Municipal au Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energie du Val d’Oise (S.D.E.V.O)

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d’Energie du Val d’Oise (S.D.E.V.O),

Vu le procès-verbal d’installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026,

Considérant qu’à la suite des élections municipales du 15 mars 2026, ledit syndicat doit être pourvu d’un nouveau Comité syndical composé de délégués des communes adhérentes,

Considérant la nécessité de pouvoir 2 postes de délégués titulaires et 2 postes de délégués suppléants,

Considérant les candidatures de : M. Patrick MURCIA et M. Pascal SICRE en qualité de titulaires et Mme Mathilde MISSLIN et M. Fabrice BERLEMONT en qualité de suppléants ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à l’unanimité,

- ✓ **RENONCER** au scrutin à bulletin secret
- ✓ **DESIGNER** pour représenter le Conseil Municipal au sein du Comité Syndical Syndicat Départemental d’Energie du Val d’Oise (S.D.E.V.O)
 - Délégués titulaires : M. Patrick MURCIA et M. Pascal SICRE
 - Délégués suppléants : Mme Mathilde MISSLIN et M. Fabrice BERLEMONT.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 10 AVRIL 2026**

LE MAIRE

M. Eric BOSC



Transmis en Préfecture le : 13/04/2026

Publié(e) le : 13/04/2026

Exécutoire le : 13/04/2026